



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire**
Bureau national des droits à conduire
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître Zoé POHIN
15 rue Théodule Ribot
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le 15/11/2024
Réf. :

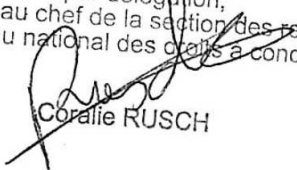
Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire.

Coralie RUSCH